



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Sommaire :

I. Le cadre général

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux. Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Le compte administratif 2021 a été voté le 5 avril 2022 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels (maison de santé pluridisciplinaire, locaux du 29 avenue Georges Clémenceau, Manufacture des Tapis, Pôle Emploi, restaurants de plage, etc) et en dépenses, l'entretien de ceux-ci.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant (fluides, fournitures, charges locatives).

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 767 379,54 € correspondant :

- aux loyers et remboursement de charges (515 020,88 €),
- à la reprise de l'excédent de l'exercice 2020 (226 000,00 €)
- et le reste étant une écriture d'ordre correspondant à l'amortissement des subventions perçues (26 666,66 €).

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 426 567,96 € et se répartissent comme suit :

- les charges courantes telles que les locatives et taxes foncières, l'entretien et l'assurance des bâtiments communaux, les honoraires divers pour un montant de 51 753,67 € ;
- les autres charges de gestion comportant cette année encore le reversement de l'excédent 2020 du budget annexe au budget principal pour un montant de 226 000,00 € et un remboursement divers de 0,42 € ;
- des charges exceptionnelles à hauteur de 504,87 € qui correspondent à des titres de recettes annulés sur les exercices antérieurs ;

- et le reste étant une écriture d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements des immobilisations (148 309 €).

Les dépenses et recettes de la section se répartissent comme suit:

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges courantes	51 753,67 €	Revenu des immeubles	515 020,88 €
Autres charges de gestion	226 000,42 €	Excédent 2020 reporté	226 000,00 €
Charges financières	0,00 €		
Charges exceptionnelles	504,87 €	Recettes exceptionnelles	50,00 €
Total dépenses réelles	278 258,96 €	Total recettes réelles	741 070,88 €
Ecritures d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	148 309,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	26 666,66 €
Total général	426 567,96 €	Total général	767 737,54 €

Soit un excédent de 341 161,67 €.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

Le budget annexe « immeubles de rapport » a ainsi enregistré en 2021 :

- les dépenses de travaux liés au solde des travaux sur le réseau électrique de la maison de santé pluridisciplinaire (3 908,26 €), des travaux d'étanchéité au restaurant de plage (1 450 €) et la pose de volets métallique à la base de jetski (14 324,02 €), le tout pour un montant total de 19 682,28 € ;
- de cautions encaissées (598,28 €) ;
- et le reste étant des écritures d'ordre correspondant à l'amortissement des subventions perçues (26 666,66 €).

Le financement de ces dépenses a été assuré par l'autofinancement constitué des dotations aux amortissements (148 309 €) et par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 (88 562,06 €).

Vue d'ensemble :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement n-1 reporté	82 103,44 €	Solde d'investissement n-1 reporté	
Travaux	19 682,28 €	Mise en réserves	88 562,06 €
Remboursement d'emprunts & cautions	0,00 €	Emprunt & cautions	598,28 €
Frais d'études & matériels	0,00 €	Subventions & participations	0,00 €
Total dépenses réelles	101 785,72 €	Total recettes réelles	89 160,34 €
Ecritures d'ordre	26 666,66 €	Ecritures d'ordre	148 309,00 €
Total général	128 452,38 €	Total général	237 469,34 €

Soit un excédent de 109 016,96 €.

Etat de la dette : Le capital restant dû de la dette au 31 décembre 2021 est nul car l'emprunt a été soldé à la fin de l'exercice 2020.